



www.aisne.fr

Direction des Affaires Juridiques et Administratives

Secrétariat Général

Délégation à la Protection des Données

Tél. 03.23.24.60.47

Affaire suivie par : la PRADA

prada@aisne.fr

Association Transparence Citoyenne

Par mail à l'adresse

dada+request-45184-d9e69b97@madada.fr

À Laon, le 26 01 2024

Objet : accusé de réception

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé une demande de communication de documents administratifs auprès du Conseil départemental de l'Aisne.

En particulier, vous avez requis les documents suivants :

- La liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2021.
- La liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2022.
- La liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2023.

Concernant les modalités de communication, vous nous avez fait part de votre souhait de les recevoir sous forme électronique, dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé.

Par la présente, j'a réception de votre demande à la ~~date~~ 25 01 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Délais et voies de recours : votre demande est susceptible de donner lieu à une décision implicite de rejet au 26 février 2024. Le cas échéant, la Commission d'accès aux documents administratifs pourra être saisie sur ce rejet, jusqu'au 26 avril 2024. Sa saisine, pour avis, est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens.

Le traitement de votre demande est soumis à la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles. Vous trouverez toutes les informations sur la gestion de vos données et sur vos droits sur le site aisne.com.